



Communiqué de presse

Paris, le 6 juin 2016

Alerte sur le nouveau calcul des bourses nationales d'études pour les lycéens professionnels

L'Union nationale des Maisons familiales rurales (Mfr) alerte les pouvoirs publics et les ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture sur le nouveau dispositif relatif aux bourses nationales d'études du second degré fixé par le décret du 16 mars 2016.

Après l'étude de nombreux cas sur le terrain et malgré les difficultés de calcul, les Mfr constatent que :

- Quelques familles dont les enfants sont scolarisés en 4^e et 3^e de l'enseignement agricole et en Seconde générale et technologique bénéficieraient d'une légère augmentation de la bourse nationale comprise entre 20 et 100 € par an.

- A l'inverse, de nombreuses familles dont les enfants sont scolarisés en **Seconde, Première professionnelle ou en CAP** perdraient des sommes importantes comprises entre **100 et 400 € par an**, soit environ **20 % de moins** par rapport aux montants des aides attribuées l'an dernier.

Cette diminution conséquente pourrait être due à l'intégration (partielle ?) de la prime de qualification et de la prime de rentrée dans le calcul ainsi qu'à la progressivité de la bourse au mérite liée maintenant aux échelons.

- La simplification du dispositif et l'augmentation du plafond de ressources entraînent le **rejet de nombreux dossiers**. Enfin, le nouveau barème ne prend plus en compte de manière fine **la situation évolutive des familles** (séparation ou divorce en cours, handicap, maladie...). Seul compte le nombre d'enfants à charge.

Les lycéens professionnels sont souvent issus de familles moins favorisées, pour la plupart boursières. Celles-ci risquent de pâtir de ce nouveau calcul alors que l'enseignement professionnel est plus coûteux que l'enseignement général.

Les Mfr s'interrogent : qu'en est-il de la nécessaire valorisation des filières professionnelles ?

Elles demandent au gouvernement de prévoir les correctifs nécessaires afin de s'assurer que les aides scolaires attribuées à ces lycéens soient au moins équivalentes à celles octroyées l'an dernier.

Pour toute information complémentaire : Patrick GUES, patrick.gues@mfr.asso.fr

Tél. : 01.44.91.86.86 – 06.74.72.55.65



Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4^e, 3^e, CAP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (50 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Éducation nationale (12 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (33 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie originale et leur approche éducative singulière. Elles associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux. Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 170 élèves ou apprentis et 80 stagiaires de la formation professionnelle (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en entreprise pendant que les autres sont à l'école) et 20 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 500 associations réparties de la façon suivante : 430 associations locales, établissements de formation professionnelle, et 70 associations de fédératives : fédérations départementales et régionales, comités territoriaux pour les TOM et une Union nationale. Il existe également des Maisons familiales rurales dans plus de 30 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des MFR coordonne les activités du mouvement. Elle a pour objectifs de :

- garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- impulser une politique générale de création de nouvelles MFR et d'ouverture de formations,
- proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, de l'AFDI, de Coordination SUD...

Pour en savoir + : www.mfr.fr

<http://reussiraurement.wordpress.com/>

<http://patrickgues.wordpress.com/>

<http://www.scoop.it/t/les-mfr-dans-la-presse-et-sur-le-web>

<https://www.facebook.com/mfr.asso.fr>